



Rentrée de septembre 2023
A partir du 24 avril 2023

Pour les enfants ayant 3 ans dans l'année 2023 et les nouveaux arrivants sur la commune

Etape n°1 :

L'inscription en mairie : scan de toutes les pages du livret de famille et d'une attestation de domicile.

PAR MAIL mairie.stnizier@vercors.org ou aux horaires d'ouverture (9h à 12h).

Etape n°2 :

Pour l'admission à l'école : scan du **carnet de vaccinations, une attestation vaccinale du médecin traitant (avec les 11 vaccins obligatoires) et l'attestation délivrée par la mairie**

SUR RENDEZ-VOUS les jeudis faire une demande par mail à ce.0381150u@ac-grenoble.fr